



Arrêt maladie de mon employeur

Par **Ebennia**, le **04/03/2016** à **13:18**

Bonjour,

Je travaille en cdd dans un petit cabinet médical.

Il se trouve que le docteur a été malade une journée, et là j'apprends que je dois cette journée d'absence.

Quand il doit s'absenter pour motif personnel c'est pareil, on doit donc ce jour de travail au medecin.

Quelqu'un peut il m'éclairer sachant que le docteur à la main mise sur tout le monde dans ce cabinet.

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **04/03/2016** à **16:11**

Bonjour,

De telles absences de l'employeur ne sont pas récupérables et, à la limite, lorsqu'elles sont prévisibles, il devrait prévoir une journée de congés payés...

Par **Ebennia**, le **05/03/2016** à **10:43**

Merci de votre réponse.